



Bulletin municipal n°12
Printemps 2018

L'ECHO de la MECQUE

Pomarez, une petite ville à la campagne !

POMAREZ



DIMANCHE 20 mai de 9h à 18h

Place des Arènes, Salle André Garbay, Arènes...

WIDE GRENIER

**Buvette et restauration rapide sur place le midi
ou MENU Araignées de porc à 10€ (enfants 5 €)**



Œufs ventrêches à partir de 8h00

**RESERVATION
07 80 34 53 60**

Organisée par l'Association des parents d'élèves

Au profit de l'école publique de Pomarez

LE MOT du MAIRE



Chacun sait, et reconnaît, que le tissu associatif de notre commune est particulièrement développé. Pas moins de trente associations évoluent aujourd'hui chez nous. Plus ou moins régulièrement et intensivement selon son objet et son importance en terme d'effectif.

Chacun sait aussi que ces associations participent à l'économie, sur le plan général, de leur commune hôte. Ceci par le biais d'activités destinées à procurer les financements nécessaires à leur fonctionnement, par exemple les repas ou autres organisations, qui font travailler des intermédiaires rémunérés.

Il est donc important que les municipalités facilitent au maximum le rôle des responsables associatifs, par nature bénévoles.

Les trois dernières associations nées chez nous, les Amis de l'Eglise, le Comité de Jumelage et Pomarez Arènes et Traditions, que l'on peut classer dans les associations culturelles, bénéficient à priori d'une mobilisation assez intéressante de la population.

Dans le même temps les associations "historiques", plutôt axées sur le sport semblent souffrir, par contre, d'un manque de mobilisation. J'ai eu du mal à croire, à tort, qu'il pourrait un jour y avoir chez nous une crise, que j'espère passagère, du bénévolat.

A quoi cela tient-il ? Il y a sûrement une multitude de raisons. Parmi celles-ci on peut mentionner le fait qu'aujourd'hui la palette d'activités, associatives ou autres, est tellement large et diverse qu'il peut être difficile de se situer et de s'impliquer ici plutôt que là.

Une autre hypothèse me semble plausible. Il est indéniable que nous devenons de plus en plus individualistes et que nous rechignons plus qu'hier à nous engager pour la société. Or, ci celle-ci est constituée d'individus, elle ne peut pas fonctionner si chacun regarde son nombril sans se préoccuper de ce qu'il peut apporter aux autres.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler la définition du mot "société" : "Mode de vie propre à l'homme (...) caractérisé par une association organisée d'individus en vue de l'intérêt général" (source Petit Larousse).

Tout est dit dans cette phrase.

Conclusion, une société faite d'individus individualistes n'est plus une société.

A chacun de nous d'en tirer les leçons.

Claude LASSERRE

Comité de rédaction du bulletin municipal :

Joëlle Lagouardette, Anne Marie Destizons, Véronique Guilhorre, Maryse Duprat, Claire Courbaigts, Isabelle Pandeles, Jean-Jacques Bargeles, Claude Lasserre, Pascal Cassiau.

COMMUNE INFOS

Téléthon 2017

Bilan positif d'une aventure solidaire. Les résultats de Pomarez sont encore très bons, vous avez permis par votre implication, par vos dons de réaliser une collecte de 8359 € contre 8069,50 € en 2016. Il convient de remercier chaleureusement les entreprises, les commerçants, les associations et les anonymes pour leurs dons. Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette journée. Sans vous tous, votre participation, votre générosité, votre disponibilité, nous n'aurions jamais pu obtenir ce résultat !



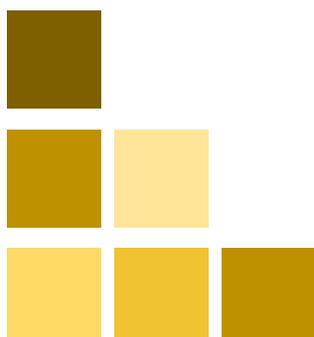
Le goûter des aînés

Début janvier la municipalité a convié tous les aînés de la commune pour son traditionnel goûter. Plus de 100 personnes ont répondu à l'invitation et se sont retrouvées pour déguster galette et tourtière gourmandes. Monsieur le maire, lors de son discours remerciait tous les présents et relatait les événements importants de la commune. Il rappela l'importance de tels rassemblements et souhaita à l'assemblée une bonne année 2018 et le plaisir de se retrouver régulièrement. L'après-midi s'est égrainé au son de l'animation musicale offerte pour l'occasion et c'est dans la bonne humeur générale que s'est clôturée la journée.



Les vœux de la municipalité.

Le troisième vendredi de janvier est le jour traditionnel, en soirée, où la municipalité présente ses vœux aux nouveaux résidents de notre commune. Ainsi donc le Maire, entouré des élus, du personnel communal et des responsables associatifs, s'évertuent de développer les atouts et avantages que les nouveaux habitants auront tout loisir de découvrir dans notre commune. Chacun son tour, les présidents d'associations expliquent ensuite leur fonctionnement et tentent, souvent avec succès, de recruter de nouveaux bénévoles. Les exemples sont nombreux de dirigeants associatifs qui, il y a peu d'années, étaient invités en tant que nouveaux Pomaréziens. Le renouveau passe, semble-t-il, obligatoirement par là. Ce qui peut être, en fin de compte, encourageant.



COMMUNE INFOS

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, 19 mars

Pour cette journée nationale du souvenir, 56e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, le comité Fnaca a rendu hommage à toutes les victimes civiles et militaires de cette guerre, par la lecture de l'ordre du jour du général Ailleret, du message de la Fnaca, du secrétariat d'État aux Anciens Combattants et un dépôt de gerbe au monument aux morts. Se sont associés à cette cérémonie dans le recueillement, le maire Claude Lasserre, le Conseil municipal et de nombreux amis, l'ensemble accompagné par l'harmonie municipale.

Au cours de cette cérémonie, Jo et Jacques Dugène ont été décorés de la médaille de reconnaissance de la nation. Les Pomaréziens se sont ensuite retrouvés à la salle des fêtes pour la transmission des drapeaux à la jeune génération et la remise du diplôme d'honneur de la ville pour 30ans et 20ans de fonction aux anciens porte-drapeaux.



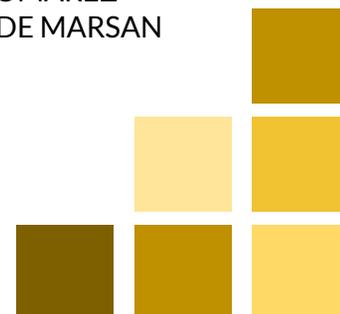
Travaux salle André Garbay

Elle a été construite au début des années 80 et fut inaugurée le 8 mai 1983.

André Garbay, qui est à l'origine de cette construction qui a pris son nom en 2001, répondait ainsi aux exigences des normes d'hygiène, qui interdisaient la vente des canards gras sur le sable des arènes. Il faisait alors d'une pierre deux coups en permettant aux équipes de basket d'évoluer dans une salle à l'abri des courants d'air. Depuis cette époque, des travaux d'amélioration ont été effectués, tels qu'isolation de la couverture et des parois latérales partiellement. Par contre les toilettes, elles, n'avaient bénéficié d'aucun changement, et il faut bien reconnaître qu'un lifting s'imposait. Montant des travaux: 35 000 €.

Voici les entreprises et bureau d'études qui sont intervenus dans le cadre de la réfection des sanitaires de la salle André GARBAY :

Maçonnerie - Carrelages : Sarl LESCA à GAUJACQ
Menuiseries intérieures : Eurl LEHERICY à POMAREZ
Plafonds suspendus : AQUITAINE ISOL à LACQ
Sanitaire - VMC : Sarl FOURNADET à AMOU
Electricité : Sarl ENERGIES 40 à POMAREZ
Peintures : COULEUR RENOV' à POMAREZ
Maîtrise d'œuvre : PARTEC'ETUD à POMAREZ
Bureau de contrôle : APAVE à MONT DE MARSAN



COMMUNE INFOS



Bois de chauffage

Comme chaque année du bois de chauffage (530 stères environ), est à disposition des habitants de la commune.

A l'heure actuelle plus de la moitié est déjà réservée. Il s'agit donc de ne pas perdre de temps si vous voulez vous approvisionner pour l'hiver prochain.

Prix 2018

Prestation	Prix commune	A régler au prestataire	Prix total au stère
Chargé en 2m sur votre véhicule	25 €	Chargement 5€	30€
Livré en 2m chez vous	25 €	Chargement 5€ Livraison 6€	36€
Livré débité en 50cm et fendu	25 €	26€	51€

Aide économique aux entreprises

La Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys soutient le développement économique et la création d'emplois sur le territoire par l'octroi d'aides aux entreprises.

Chaque année, l'enveloppe dédiée à l'aide économique par la Communauté de Communes est de 50 000 €.

Qui peut bénéficier de l'aide ?

Les entreprises qui répondent aux 3 critères suivants : avoir son siège social ou son unité de production sur le territoire,

avoir moins de 50 salariés (hors Auto Entreprises), être inscrit à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou au Registre du Commerce.

Quels types d'aides ?

Différentes formes d'aides sont proposées :

à l'immobilier d'entreprise, aux travaux, à l'acquisition de matériel productif, mise à disposition de biens.

Montant de l'aide ?

L'aide économique est attribuée en priorité aux entreprises créant de l'emploi ou maintenant l'emploi en cas de reprise.

Le plafond de l'aide est fixée à 10 000 € par projet (voir conditions dans le règlement).

Comment faire votre demande ?

Remplir le dossier de demande de subvention

Ce dossier devra être déposé avant travaux ou le début de toute opération à la Communauté de Communes et comprendra

un descriptif du projet accompagné du plan de financement, une estimation des biens à acquérir et/ou les devis des travaux à réaliser, les attestations éventuelles d'embauche, le bilan de l'année N-1 (reprises et les extensions)

Pour tout renseignement :

Communauté de Communes Amou

Tél : 05 58 89 00 50

direction@cc-luys.fr



COMMUNE INFOS

ETAT CIVIL 2017

Naissances

GARRIGA Kayleen, Marie-Thérèse	13 janvier	DAX
BORDEGARAY Raphaël, Davy	22 février	OLORON-STE-MARIE
ZANFIRACHE Luca, Andrei	14 mai	DAX
PARNAUT Joan, Sylvain	11 juin	DAX
LESTREMAU Léna	12 juin	DAX
FELGUERA Lenny	10 juillet	DAX
MARGOTTEAU Romain	15 juillet	DAX
SINTAS Arthur	25 août	DAX
CHARMAN Paul, Daniel	08 septembre	DAX
CHARMAN Simon, Guy	08 septembre	DAX
LABAT Shana	21 septembre	DAX



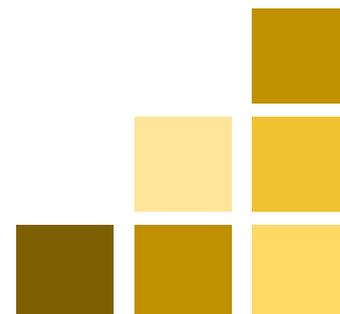
Mariages

DUPOUY Caroline, Aurélie née HARIAU	07 janvier
DUPOUY Franck, André	07 janvier
DARRIGAND Emilie née PELISSIER	29 juillet
DARRIGAND Gauthier	29 juillet
NAVES Myriam née ZOUHRI	26 août
NAVES Raphaël, Pablo	26 août
BALIA Elodie née KIVITS	22 septembre
BALIA Guillaume, Mickaël, Bernard, Benoit	22 septembre



Décès

DUSSARRAT Léopold	07 janvier
VELO Jeanne née BASTÉROT	07 janvier
DAUBIAN Céline	13 janvier
MIVIELLE Pierre	17 janvier
BROCA Paule Marie née LABAIGT	07 février
HAURAT Albert, Eugène, André	28 février
LAUGA Maria Jeanne	28 février
FUENTÉS Marie, Raymonde née LINCONTANG	03 mars
GUICHENUY Claude	09 mars
DARNAUDET André Marcel	13 mars
JAN Jeannine Michelle Suzanne née SERRIER	28 avril
RICARRÈRE René, Joseph	24 mai
FERRAND Jacqueline Amélie Pierrette née BRAND	18 juillet
GAUTHIER Antoinette, Paule, Suzanne	14 août
GAUCHARD Jeanine, Alice née VERDIER	20 août
DELARIVIÈRE Odette Marie Céline née PASCAUD	27 août
BROCAS Marie Simonne née LANNEBÈRE	1er septembre
MARTIN Roger	07 septembre
LAGIÈRE Fernand Georges	25 septembre
DARRIEUMERLOU Marie-Louise née BLOY	1er octobre
GAUDOT Julienne Régine Renée	06 octobre
CORCUFF Pierre, Edmond	17 octobre
CAMPISTRON Gabriel	22 octobre
HOSPITAËL Madeleine	23 octobre
CREIGNOU Madeleine, Georgette née CRIÉ	05 novembre
HÉRY Christiane née BAUDELLOT	11 novembre
HOURET Jeannine née BOURLON	14 novembre
SERVAT Gabrielle, Paule, Maria née ENGÉRANT	18 novembre



COMMUNE INFOS



Un espace convivial dédié à l'accueil des enfants de 0 à 6 ans

Le lieu d'accueil enfants parents est un service gratuit, anonyme et sans inscription, ouvert à tous les résidents de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys. Le LAEP est un lieu de **sociabilisation, de jeu et d'éveil**, où l'enfant peut se préparer à la vie en collectivité et à la séparation en douceur en profitant des nombreux jeux mis à disposition ainsi qu'au parcours de motricité adapté à son âge.

C'est également un espace privilégié **d'échanges et de rencontres** entre parents, propice au partage des expériences, des inquiétudes.

Enfin un lieu **d'écoute**, où des professionnels de la petite enfance et de l'enfance, formés à la pédagogie et à la parentalité, sont à votre écoute dans le respect de la confidentialité.

Horaires d'Accueil (Hors vacances scolaires et jours fériés)

- semaines paires : samedi de 9h30 à 11h30

- semaines impaires : lundi de 15h00 à 17h00

Le LAEP est situé dans les locaux du Pôle Enfance Jeunesse,
251 Allée des Sports à AMOU.

Contact : Mme Leslie Bila : tél : 05 58 89 66 99 / ram@cc-luys.fr



Inscription à l'école primaire de Pomarez

SE PROCURER :

- l'inscription mairie (à retirer en mairie sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile)
- la photocopie du livret de famille
- le carnet de santé ou un certificat de vaccinations
- le certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans d'autres établissements.

Elles se dérouleront les :

Vendredi 25 mai et vendredi 1^{er} juin de 9h à 15h30

Mardi 23 et 29 mai de 16h30 à 18h30

Elles concerneront les enfants nés en 2015 (et ceux arrivant d'une autre école de la PS au CM2)

Permanence du conciliateur de justice

le vendredi 11 mai 2018 de 8h30 à 12h30 à la mairie d'Amou (prendre rendez-vous au 05 58 89 00 22).

Rôle : le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Compétences : le conciliateur de justice peut intervenir pour des : problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, différends relatifs à un contrat de travail, litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux, etc.

COMMUNE INFOS

Comprendre la prime isolation

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:

Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans

Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence

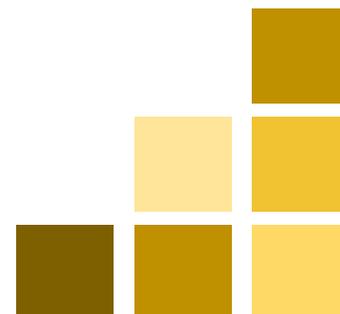
Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation

Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Nombre de personnes composant le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée.



COMMUNE INFOS

RECENSEMENT DES PROBLEMES DE COUVERTURE MOBILE

La plateforme web France Mobile, mise à disposition des élus (maires notamment), permet de faire remonter une ou plusieurs difficultés de couverture mobile, que ces problèmes de couvertures concernent la téléphonie mobile (voix) ou l'accès internet mobile (3G ou 4G).

Afin de recenser les zones concernées pour les signaler sur la plateforme, vous êtes invités à faire part des problèmes que vous rencontrez à l'aide du questionnaire ci-dessous et à le remettre en mairie avant le 31 mai 2018.

Localisation de la zone concernée par le problème de couverture :

Adresse précise :

NOM, Prénom : (données uniquement pour la mairie)

Type de bâtiments concernés :

- Logement(s) – Indiquer le nombre :
- Locaux professionnels – Indiquer le nombre :
NOM : Secteur d'activités :
Nombre d'emplois :
- Jeux de sécurité spécifiques (préciser) :

Le problème de couverture est-il concentré à l'intérieur des bâtiments ? :

- Oui, exclusivement Oui, essentiellement Tant intérieur qu'extérieur

Le problème de couverture mobile est-il ? :

- Permanent Fréquent Occasionnel Saisonnier

<u>Opérateur</u>	<u>Appels vocaux (2G)</u>	<u>Accès à l'internet mobile (3G et 4G) (2)</u>
Orange	(1)	(2)
SFR	(1)	(2)
Bouygues Telecom	(1)	(2)
Free Mobile	(1)	(2)

(1) Indiquer la qualité de couverture : parfaite/acceptable/médiocre/mauvaise

(2) Indiquer la qualité de couverture : bonne/débit insuffisant ou lenteur/connexion instable/aucune couverture

Le problème de couverture concerne-t-il ? :

- Un type de téléphone en particulier Tous les types de téléphones Je ne sais pas

Le problème de couverture est-il rencontré dans les véhicules ? :

- Oui Non

Avez-vous déjà pris contact avec les opérateurs de télécommunication pour leur faire part de vos problèmes de couverture ? :

- Oui (joindre courrier) Non

Avez-vous déjà pris contact avec des services de l'Etat ? :

- Oui Non

Avez-vous des comptes rendus de mesure sur le terrain ? :

- Oui Non

Autres commentaires (préciser) :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2017

RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Mr le Maire rappelle les modalités de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire du personnel arrêtées dernièrement par la commission Personnel. Les deux collègues -des représentants du personnel et de l'administration- du Comité Technique du Centre de Gestion ayant émis des avis favorables, il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, décident :

- D'instituer l'IFSE au profit des agents de la commune de Pomarez concernés par cette prime.
- De modifier le régime indemnitaire existant pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux exclu à ce jour du bénéfice de l'IFSE et d'instituer l'indemnité spécifique de service (ISS).
L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel de l'IFSE et de l'ISS attribué à chaque agent compte tenu de son groupe de fonctions d'appartenance et des critères suivants : niveau de responsabilité et de technicité, niveau d'encadrement, adjoint à la secrétaire de mairie ou au responsable de service. L'IFSE et l'ISS versées aux agents seront réexaminées dans certaines conditions.
- D'instaurer le complément indemnitaire annuel pour les agents bénéficiant de l'IFSE et de l'ISS :
L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent au titre du CIA en fonction des conclusions de l'entretien professionnel : tous les critères de la grille du compte-rendu d'entretien.

CONVENTION SAFER

Un agriculteur étant intéressé par l'exploitation de la parcelle communale sise au lieu-dit « Frété », cadastrée section F n° 302, d'une contenance de 74 a et 60 ca, l'assemblée accepte de passer avec la SAFER (Société d'aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Aquitaine Atlantique) une convention de mise à disposition de cet immeuble rural pour la période du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2023. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 76 €. Un bail rural sera établi par la SAFER au profit de l'exploitant retenu après appel à candidature.

VENTE DE TERRAINS

Mr le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 06 juin dernier fixant les modalités de vente à Mr Sébastien BESACIER d'une partie de terrain communal jouxtant sa propriété aux fins d'un agrandissement de son enclos. Il ajoute que l'acte de vente doit être établi au profit du Syndicat des Copropriétaires. Une nouvelle délibération est prise en ce sens.

EMPRUNT CHAUFFERIE

Vu les offres des organismes financiers consultés, l'assemblée retient la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charente qui propose les meilleures conditions pour un prêt de 98 000 € sur 12 ans, à savoir :

Taux : 1.24 %

Montant des échéances annuelles : 8 839.77 €

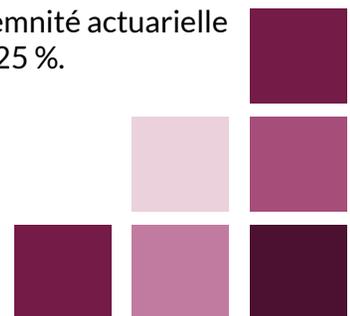
Montant des frais financiers : 8 077.24 €

Coût total du prêt : 106 077.24 €

Mode d'amortissement : progressif, échéances constantes

Frais : 100 €

Remboursement anticipé du capital possible à chaque échéance avec préavis et indemnité actuarielle
Le Crédit Agricole d'Aquitaine proposait un taux de 1.31 % et le Crédit Mutuel de 1.25 %.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2017

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Le budget supplémentaire 2017 de la commune est accepté à l'unanimité, tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caract. Général	13 000	70 Produits service du domaine...	4 900
012 Charges de personnel	-20 000	73 Impôts et taxes	19 393
023 Virement section investissement	43 543	74 Dotations et participations	8 250
		77 Produits exceptionnels	4 000
TOTAL	36 543	TOTAL	36 543

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS	DÉPENSES	RECETTES	FINANCEMENT
			- (besoin) / +(excédent)
Aménagement espaces verts	4 550	0	-4 550
Réfection Arènes	-55 000	0	+55 000
Chauffage Hall des sports	-40 000	-14 180	+25 820
Réfection et mise aux normes sanitaires Hall des Sports	5 500	0	-5 500
Plan zéro phyto	0	-1 800	-1 800
Aménagement cuisine salle du Belvédère	0	-7 000	-7 000
Bâtiment de stockage matériel	100 000	0	-100 000
Travaux divers chemins communaux	16 000	7 839	-8 161
Acquisition matériel, outil, mobilier	0	511	+511
Grosses réparations des bâtiments communaux	0	2 537	+2 537
Opérations financières. Emprunt et dettes assimilées	400		
Virement de la section de fonctionnement	4 550	43 543	
TOTAL	31 450	31 450	

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

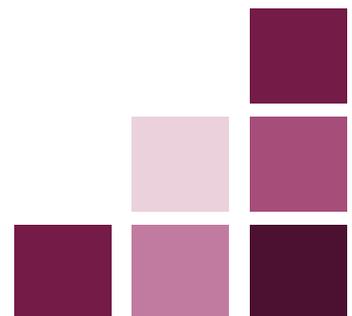
Séance du 7 novembre 2017

PLUi ZONAGE

Mr le Maire fait part des remarques du Cabinet URBAM, missionné par la Communauté des Communes pour l'élaboration du PLUi, concernant la surface constructible projetée sur la commune suite aux modifications apportées lors de sa rencontre avec la commission Urbanisme en mairie le 05 octobre. Ainsi selon ce dernier zonage proposé la commune dispose de 14.93 ha constructibles, alors que la surface nécessaire à l'habitat est de 12.75 ha. De plus, au regard de la surface en rétention foncière (0.43 ha) et des certificats d'urbanisme opérationnels qui pourraient faire l'objet d'une construction avant l'arrêt du PLUi-H (0.63 ha), il reste un effort de plus d'1 ha à faire sur le zonage actuel. Mr le Maire ajoute que sur les 54 dents creuses (espaces non construits entourés de parcelles bâties) initialement recensées, seules 16 subsistent. Le Cabinet URBAM préconise, quant à lui, une réduction de l'espace constructible en resserrant la zone 1AU proche du lieu-dit « Monet de Bayle ». Il souligne également concernant la zone 1AU de Poursicam qu'il est important que la partie privée et la partie publique fonctionnent ensemble pour une meilleure cohérence et regrette qu'une densité un peu plus importante n'ait été appliquée à ces parcelles au regard de leur emplacement à proximité du bourg. Suite à la demande de Jean-Claude HAYET, Mr le Maire précise qu'afin d'éviter une rétention spéculative du foncier, une majoration de la taxe foncière sur les terrains non bâtis pourrait être instaurée. Jean-Claude HAYET préconise une visite sur le terrain pour bien cibler les parcelles à porter en zone constructible et de rencontrer les propriétaires de parcelles constructibles actuelles et/ou futures afin de les sensibiliser aux conséquences d'un tel classement pour la commune. Il souligne en effet que le PLUi engagera les communes sur plusieurs années et que les élus n'ont pas droit à l'erreur sur le classement, précisant que la révision de ce document ne pourra être engagée qu'à sa saturation au niveau intercommunal et, qui plus est, à l'initiative de la Communauté de Communes.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL

Suite à la demande du Syndicat des Eschourdes, l'assemblée accepte de mettre à sa disposition la machine à affranchir du secrétariat de la mairie. Les affranchissements seront remboursés annuellement par le Syndicat selon leur montant réel tel qu'en attestera l'état dressé par les deux parties. La convention correspondante à passer entre les deux parties est adoptée.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2017

QUESTIONS DIVERSES

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a octroyé les subventions suivantes, au taux de 70 % des dépenses subventionnables : 15 907 € au titre de l'acquisition d'investissements pour la lutte contre les pollutions phytosanitaires des collectivités. 2 855 € dans le cadre de la réalisation d'une étude de gestion différenciée des espaces communaux avec mise en place d'un plan de désherbage.

Le SYDEC a programmé, pour l'alimentation du futur EPAHD, la réalisation de travaux sur le réseau « Electricité » depuis le poste de transformation du Conte. Le coût des travaux est estimé à 114 041 € T.T.C., financé dans sa totalité par le SYDEC et ERDF.

Mr le Maire fait part de remerciements d'un couple de camping-caristes lors de leur passage dans notre commune pour l'aire d'accueil gracieusement mise à disposition.

Mr le Maire fait part de motions adoptées au congrès national de l'association des Maires Ruraux de France en date des 30 septembre et 1er octobre derniers, portant sur :

- L'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité
- L'exercice de la compétence Eau et Assainissement
- Les contrats aidés
- Le logement

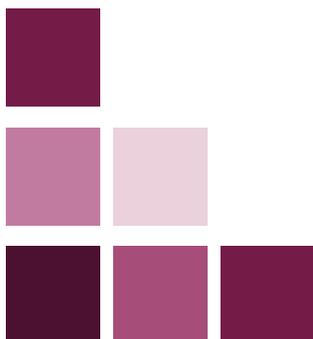
Les élus s'associent solidairement à ces démarches.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr l'Inspecteur d'académie portant sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée prochaine et précisant notamment la procédure pour un retour éventuel à la semaine de quatre jours. Il ajoute également que la Communauté de Communes continuera à assurer les Temps d'Activités Périscolaires si l'Etat poursuit son financement.

Joseph DUGENE et Jean SAINT-JEAN qui officient en tant que porte-drapeaux depuis plusieurs décennies cesseront ces fonctions après la cérémonie du 11 novembre prochain. Ceux-ci seront remplacés à partir de la commémoration du 19 mars prochain.

Mrs NOVA et DIVOUX n'ayant toujours pas donné suite à de précédents courriers, seront relancés par Mr le Maire.

Jean-Claude HAYET demande que soit vérifiée dans le permis de construire de Maïsadour la construction d'une digue.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 décembre 2017

RAPPORT 2016 SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire commente le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune dont un exemplaire a été remis à chaque élu. Ce service est exploité en affermage par la Société SOGEDO. Le schéma directeur d'assainissement est en cours de révision. Il ressort de ce rapport une baisse de consommation de 6.6 % malgré une hausse des abonnés de 6 % : 49 733 m³ pour 422 abonnés. Le prix pour 120 m³ est passé, entre le 01/01/2016 et le 01/01/2017, de 233.13 € à 234.45 €, soit une augmentation de 0.5 %, et le prix du m³ de 1.94 € à 1.95 €. Est également à noter un bon fonctionnement de la station d'épuration. L'assemblée approuve le rapport présenté.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lors de la réunion du conseil communautaire du 09 novembre dernier une modification des statuts de la Communauté de Communes « Coteaux et Vallées des Luys » a été adoptée avec l'ajout, comme imposé par la loi NOTRe, d'une sixième compétence optionnelle. L'assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de communes, afin de rajouter, à effet du 1er janvier 2018, la compétence optionnelle suivante :

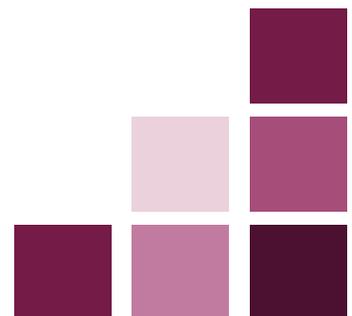
6° - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Dans un tel lieu, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques auprès de divers organismes (Pôle emploi, Caisses d'assurances Maladie et Retraite, Caisse d'Allocations Familiales, MSA notamment) les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Monsieur le Maire précise que le bâtiment devrait en principe être mis à disposition par une commune. Après recensement des divers bâtiments communaux, les élus proposeront le logement au-dessus de la garderie périscolaire pour l'accueil de ces services.

RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population se déroulera sur la commune du 18 janvier au 17 février 2018. Le territoire sera découpé en trois secteurs, d'où la nécessité de recruter trois agents. Mr le Maire propose de nommer, aux fins d'assurer ces fonctions, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour accroissement d'activités, Nadine LESGOURGUES, Audrey LASSERRE et Sandrine SARDOY. L'assemblée décide de les rémunérer sur la base de l'indice brut correspondant au 4ème échelon de l'échelle C1 et selon un temps de travail global correspondant à 36 minutes par foyer recensé (d'après une analyse effectuée par le Centre de gestion). Les frais de déplacement leur seront versés.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2017

NOMINATION TUTEUR CONTRAT D'AVENIR

Monsieur le Maire propose de nommer Guy SOUSSOTTE pour assurer (en remplacement de Caroline LARBERE qui a quitté la collectivité) le tutorat de Clément AUZEMERY, employé dans le cadre d'un contrat Emploi d'avenir. L'assemblée donne son accord et accepte la convention cadre à passer avec le Centre de Gestion et le tuteur sur la mise en place d'un réseau tuteurs Emplois d'avenir destiné à faciliter l'intégration de ces jeunes dans la vie professionnelle territoriale.

La Commission Personnel a rencontré les services techniques concernant l'organisation et la planification de leurs tâches de travail. Une feuille de tâches succincte sera à compléter par les agents mensuellement afin d'évaluer le temps passé sur les diverses fonctions. Il a été convenu la programmation d'une réunion entre la commission et les agents, tous les premiers mardis du mois, de 08 h à 09 h.

Christian LASSERRE ajoute qu'Alison PAPEGAEY verra son contrat renouvelé pour une durée de six mois à compter de janvier 2018. Il précise que plusieurs agents féminins seraient favorables à effectuer, si nécessaire, des heures avec les services techniques pendant l'été. Il termine en informant que les 10 agents inscrits à une formation dispensée par le SDIS sur deux matinées ont obtenu le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC1.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu 49 candidatures pour le poste à pourvoir au sein des services techniques. La commission Personnel se réunira les 11 et 18 décembre à 20 h 30 pour un examen de toutes les candidatures et une sélection des candidats à auditionner.

EXTENSION ALIMENTATION ELECTRIQUE

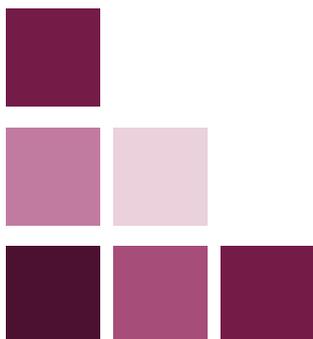
Sur la proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée accepte à l'unanimité le devis du Sydec d'un montant de 11 415 € T.T.C. pour l'extension du réseau de distribution publique d'électricité (110 ml) aux fins du raccordement de la construction de Benoît CAPDEVOLLE, chemin du Lucq. La participation communale, d'un montant de 3 410 €, sera financée sur les fonds propres de la commune.

TRAVAUX DES BÂTIMENTS

Les travaux de rénovation des sanitaires du hall des sports s'exécutent dans le respect du calendrier prévu. Jérôme ROBILLARD fait part des choix arrêtés lors de la dernière réunion de chantier pour les coloris :

- Faïence : crème avec frise vert anis
- Carrelage : grès céramique, couleur taupe
- Cloisons : nervurées, couleur frêne
- Portes : vert anis

Il conviendra de vérifier si les sèche-mains sont intégrés dans un marché.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2017

TRAVAUX DES BÂTIMENTS

La société SIEMENS, assurant la maintenance incendie du bâtiment, a souligné l'obsolescence de cette installation. Pour Jérôme ROBILLARD il convient d'opter pour l'une des deux solutions suivantes :

- Faire appel à un maître d'œuvre spécialisé dans l'alarme incendie pour l'élaboration d'un dossier de consultation portant sur l'ensemble de l'installation « sécurité incendie » (alarme, désenfumage et éclairage de sécurité)
 - Suivre les préconisations de la Société SIEMENS pour le remplacement de l'alarme incendie, à faire réaliser par une entreprise, étant précisé que dans ce cas la société SIEMENS n'apportera pas de garantie sur sa prescription et par conséquent sa responsabilité ne pourrait être engagée si un problème survenait. Le désenfumage ainsi que l'éclairage de sécurité et d'évacuation seront à prévoir séparément.
- Pour Monsieur le Maire, la première solution, plus fiable, est à privilégier et à intégrer à la construction du local de rangement à l'arrière du hall, étant précisé la nécessité d'une compatibilité entre le système d'alarme incendie des toilettes et celui du bâtiment.

D'autre part, Monsieur le Maire propose l'isolation des parties translucides du hall et le remplacement des portes métalliques par des portes isolantes, travaux à intégrer également à la construction du local de rangement.

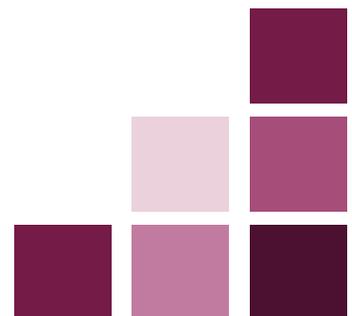
Monsieur le Maire aborde le projet d'orgue de l'église avec la réalisation d'une tribune. L'orgue connaissant quelques dysfonctionnements, le facteur d'orgues s'est engagé à le réparer, ce qui nécessite son démontage en partie, Vincent GUICHENUY proposant cette intervention lors de la construction de la tribune. Jean-Claude HAYET précise que le Crédit Agricole peut subventionner, à l'échelle régionale, les projets d'initiatives locales portés par une association.

PLUi

Monsieur le Maire rend compte de la réunion sur le PLUi à la Communauté des Communes le 28 novembre dernier. Il précise tout d'abord que les PLUi pourraient prochainement être soumis à l'obligation d'une évaluation environnementale. Une réponse définitive doit être donnée d'ici fin février. Si tel était le cas toutes les zones Au du PLUi y seraient soumises. Aussi le permis d'aménager pour le lotissement du Pont du Bos doit être rapidement déposé pour une instruction avant une éventuelle entrée en vigueur de cette disposition, Monsieur le Maire craignant un classement en zone humide et par conséquent une réponse négative, Il fait part de plusieurs dispositions relatives aux PLUi :

- Plus de zones Nh comme dans le PLU mais existences de zones urbanisées, à urbaniser ou agricoles avec la possibilité dans les habitations existantes de réaliser des aménagements et/ou des agrandissements
- Possibilité de recenser dans un inventaire les granges présentant un caractère architectural pour un aménagement, celles-ci venant en déduction des logements à construire
- Cartographie définitivement terminée fin juin 2018

Il conviendra de relever sur les dix dernières années les divisions de terrains ayant reçu une construction.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2017

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque les différents points abordés lors de la visite de Mr le Préfet, Mr le Sous-Préfet et de leurs directeurs de service avant la réunion de la Communauté de Communes du 09 novembre :

- TAP : l'Etat maintient le versement de 50 € par enfant à la rentrée. Par conséquent la Communauté continuera à assurer les Temps d'Activités Périscolaires. L'aide de la CAF devrait également être reconduite.

- Compétence GEMAPI : la taxe (d'un montant plafond de 40 € par habitant et par an) sera instaurée dès des travaux à financer. Selon Jean-Claude HAYET on ne serait concerné que par la GEMA (Gestion des milieux aquatiques) et non la PI (protection des inondations) ; par conséquent la taxe serait moindre.

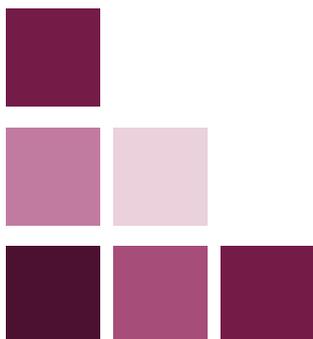
- La taxe d'habitation (dont la suppression est prévue en grande partie dès 2018) doit être compensée à 100 % par l'Etat.

Une réunion de la Commission Personnel est programmée le 12 décembre à 20 h 30 pour l'organisation du temps scolaire. En effet la demande éventuelle de retour à la semaine des 4 jours à compter de la rentrée prochaine doit être parvenue à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale avant le 28 février 2018, formellement approuvée par le Conseil Municipal et le Conseil d'école.

En partenariat avec la Communauté de Communes et le Cinéma Itinérant, des élèves en Bac Pro Services aux Personnes à la Maison Familiale Rurale de Castelnau Chalosse organiseront, dans le cadre d'un projet autour de la solidarité sur le territoire, une séance de cinéma dans la salle des fêtes le 08 décembre à 15 h. Leur action portera sur un service de co-voiturage par mini-bus afin de promouvoir ce moyen de transport entre les habitants.

Les dettes au titre de la cantine scolaire s'élevaient au 18 novembre à 3 497.24 €, en baisse par rapport à la situation de juin dernier.

Jean-Jacques BARGELES signale des ornières importantes : route de La Barthe près de chez Lafargue et à l'intersection du Sin. Ludovic NOUGARO en prend note. Il souligne que cette route n'est pas dimensionnée pour recevoir un trafic important de gros engins et qu'il a demandé d'inscrire sa réfection sur le programme de voirie 2018 de la communauté de communes.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 janvier 2018

TRAVAUX BÂTIMENTS

Sanitaires Salle André Garbay

Jérôme ROBILLARD rend compte de la réunion de chantier de la veille. A ce jour, pas de retard dans l'exécution des travaux et une livraison prévisionnelle de chantier maintenue à la mi-mars, étant précisé cependant que le menuisier est toujours dans l'attente de la réception des cloisons.

L'assemblée accepte de passer avec la Sarl Energies 40, titulaire du lot 5 Electricité, un avenant de 788 € H.T., pour la fourniture et l'installation de trois sèche-mains -alimentation électrique comprise-, portant ainsi le marché à un montant total de 3 639 € H.T.

Vestiaires du basket

La reprise de la faïence des douches des vestiaires du basket (2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre) par l'entreprise de maçonnerie Michel LESCA est estimée à 5 185 € H.T, avec une variante pour les dégagements sur une hauteur de 80 - 100 cm. Sachant que ce dernier n'envisage pas de réaliser la réfection du sol, Jérôme ROBILLARD a sollicité une autre entreprise qui chiffrera également le cuvelage du sol (pose d'une résine entre le sol et les murs) pour pallier le défaut d'étanchéité auquel il convient de remédier.

Cuisine du Belvédère - Écoles

Jérôme ROBILLARD fait part de l'avancement des études du bureau Partec sur plusieurs opérations. Cuisine du Belvédère : Le relevé de l'état des lieux de l'existant est réalisé. Une proposition d'agencements pourra probablement être présentée lors de la prochaine réunion. Le mode de cuisson sera à définir. A voir également si certains équipements de la cantine scolaire (frigorifère, lave-vaisselle...) pourraient être récupérés.

Ecole : en cours d'étude la réfection du bloc « Sanitaires » avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le remplacement des menuiseries des classes donnant sous les préaux, la récupération des eaux de pluie sur l'auvent. Une option est envisagée pour l'isolation extérieure ou une peinture.

La rampe d'accès à l'entrée de l'école pourrait également être intégrée à ces travaux.

La semaine prochaine, Jérôme ROBILLARD et Guy SOUSSOTTE feront un tour de tous les bâtiments communaux pour relever les différents travaux qu'il serait nécessaire de prévoir.

Jérôme ROBILLARD a rendez-vous avec la société METAL CONCEPT pour la réalisation d'une rampe à l'église.

MAITRISE D'ŒUVRE LOCAL DE RANGEMENT

Monsieur le Maire rappelle l'inscription au budget supplémentaire 2017 d'une enveloppe de 105 000 € pour la création d'un local de rangement à l'arrière du hall des sports et si possible, l'engagement d'une première tranche d'isolation du hall qui comprendrait, selon les reliquats de crédits, le remplacement des portes métalliques et le bardage d'un, de plusieurs ou de tous les côtés. Il présente la proposition de maîtrise d'œuvre du bureau Partec' Etud d'un montant de 13 527 € pour une enveloppe de travaux de 130 000 € H.T. L'assemblée donne son accord, étant précisé que le montant des honoraires pour l'estimatif du projet est de 3 000 €.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 janvier 2018

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Christian LASSERRE rend compte de la réunion avec les services techniques ce matin, étant précisé qu'une réunion mensuelle sera dorénavant organisée chaque premier mardi du mois en début de matinée. Le service fonctionne correctement. Les travaux prévus ont été en partie réalisés. L'acquisition d'un équipement de communication (portable, talkie-walkie) est à envisager pour chacun, le service n'étant doté que d'un seul téléphone portable.

Ludovic NOUGARO a fait le tour des routes communales avec Guy SOUSSOTTE pour les divers travaux : curage et busage des fossés (en interne ou par un professionnel), entretien des ponts, panneaux de signalisation, recensement des routes inondables. Les travaux importants seront confiés aux entreprises. Un registre de prêt de matériel sera à ouvrir.

Suite à la pré-sélection de huit candidats et à leur entretien, la commission Personnel a pris position. Mr le Maire souhaite, avant de procéder à l'embauche, en discuter de nouveau avec la commission jeudi prochain à 11 h.

L'assemblée décide de créer un poste d'adjoint technique pour ce nouvel agent.

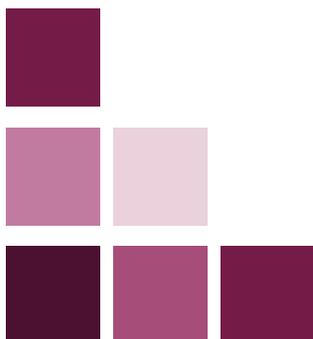
AVENANT CONVENTION POLE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal accepte l'avenant relatif à la prorogation, pour l'année 2018, de la convention Pôles retraites et protection sociale passée avec le Centre de Gestion en 2015.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE 2018-2019

Monsieur le Maire précise qu'il peut être dérogé, jusqu'au 28 février prochain et selon décision conjointe du conseil municipal et du conseil d'école, à la semaine scolaire de 4.5 jours.

Après en avoir débattu longuement lors de sa réunion courant décembre, la commission école propose de rester sur une semaine scolaire de 4.5 jours pour la rentrée prochaine. Plusieurs arguments ont été mis en avant, notamment les TAP (Temps d'activités périscolaires) reconduits par la Communauté de Communes puisque l'Etat maintient leur financement sur 2018 ; le travail en matinée plus bénéfique pédagogiquement pour les enfants ; le manque de recul pour remettre en question l'organisation sur 4.5 jours ; le souhait de maintenir une cohérence sur le territoire du canton d'AMOU, sachant que les RPI voisins restent sur 4.5 jours. La semaine à 4.5 jours est maintenue, à la majorité des élus, pour la rentrée prochaine. Claire COURBAIGTS soumet d'avancer à 13 h 30, pour la sieste, l'heure de TAP des enfants de la maternelle. Les parents seront informés par le biais du bulletin municipal du maintien à 4.5 jours pour la rentrée 2018-2019.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 janvier 2018

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion, à l'initiative du propriétaire des lieux, avec le gestionnaire de la maison de retraite Bernède, l'Adgessa, et Madame la Présidente de la Communauté de Communes sur le devenir des locaux. Aucun projet n'est pour l'instant arrêté ; l'Adgessa est en contact avec les HLM. D'importants travaux seraient à entreprendre sur le bâtiment principal avant une quelconque nouvelle destination.

L'INSEE estime la population pomarézienne à 1 564 habitants au 01/01/2018.

L'opérateur FREE installera sur l'église son antenne et ses équipements en remplacement de ceux de Bouygues.

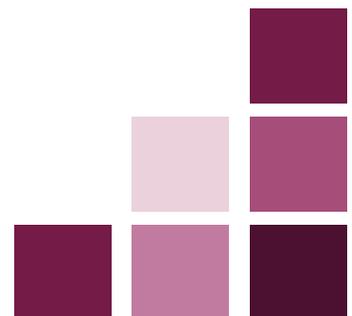
Monsieur le Maire aborde le projet de zonage soumis par le Cabinet URBAM chargé de l'élaboration du PLUi. L'assemblée valide les dents creuses à conserver ou à supprimer ainsi que les différentes zones constructibles à modifier, soit une surface totale constructible encore légèrement supérieure (d'1 à 2 ha) à la surface nécessaire à l'habitat sur la commune (12 ha 75). Ces modifications seront communiquées au Cabinet URBAM.

L'assemblée accepte la proposition d'un festival taurin (corrida) soumise par Olivier BARATCHAR, directeur des arènes de Bayonne, le 4 mars prochain. L'organisateur prendra en charge et assurera la sécurité.

Tous les élus sont conviés à la réunion de la Communauté des Communes qui se tiendra ce jeudi à 20 h à la salle du Belvédère.

Rappel de la cérémonie des vœux pour les nouveaux habitants le 19 janvier en début de soirée.

Craignant un risque d'inondation des routes de la Gare et du chemin de Lartigaou en raison de la construction d'une « digue » sur le site de Maïsadour (n'apparaissant pas sur l'autorisation d'urbanisme des silos) Jean-Claude HAYET propose de demander la vocation de ce merlon à la direction de l'établissement. Monsieur le Maire en parlera lors de la réunion organisée prochainement par Maïsadour avec les voisins et à laquelle il est convié.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2018

TRAVAUX

Sanitaires Hall

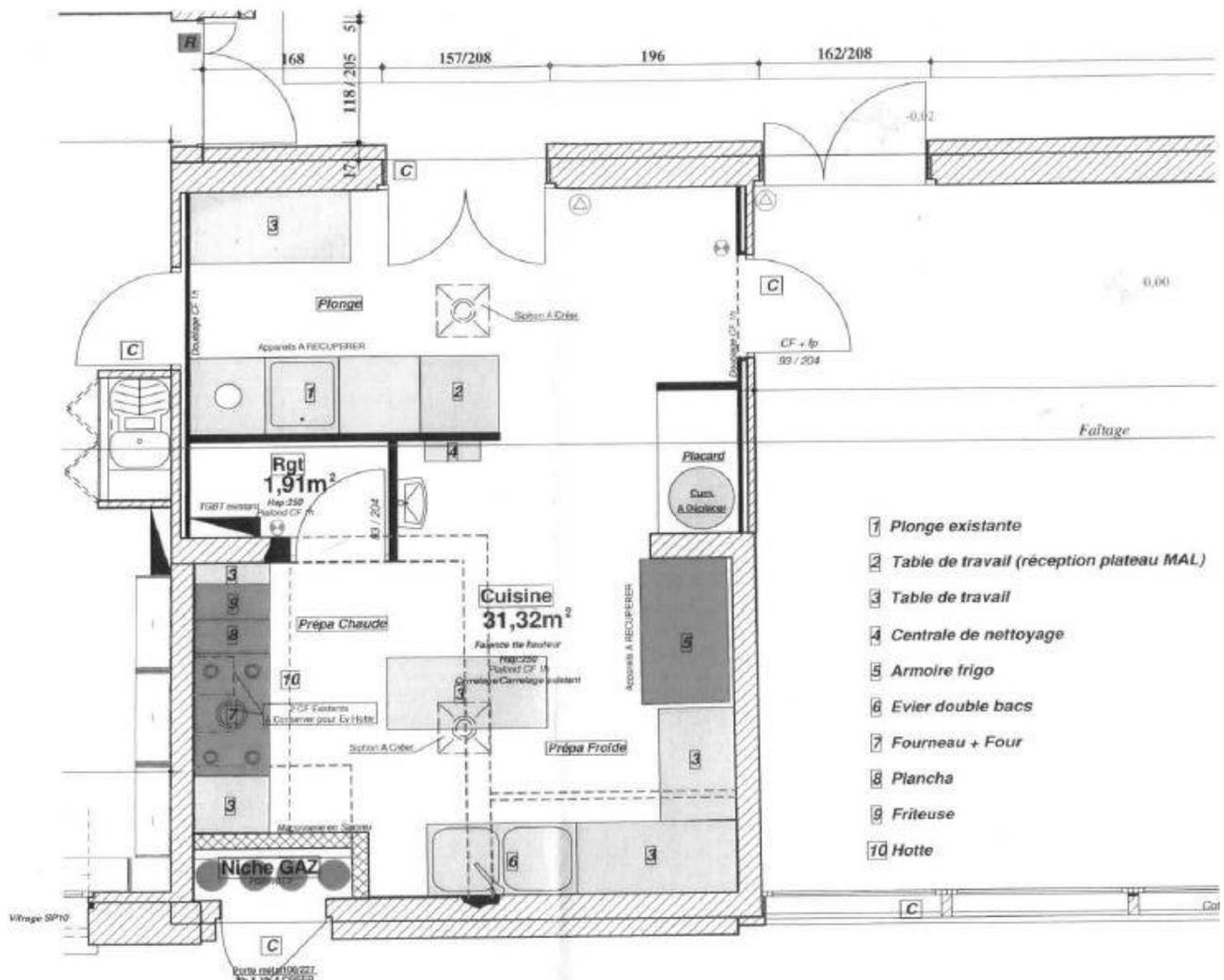
L'intervention de Mr LEHERICY pour la pose des cloisons est prévue à partir du 21 février. La date de livraison du chantier ne serait pas remise en question.

Vestiaires basket

Jérôme ROBILLARD précise que l'entreprise contactée pour la remise en état du sol de deux douches refuse d'intervenir. Lors d'un nouvel examen des lieux un défaut d'évacuation de deux blocs douches dans trois regards a été décelé, ce qui pourrait être la cause des problèmes d'humidité. Il y sera remédié par les services techniques. Des relevés d'humidité seront effectués pendant quelques semaines. Si le problème persiste, il conviendra de condamner une douche et de la casser pour poursuivre les investigations.

Cuisine du Belvédère

Jérôme ROBILLARD présente le projet d'aménagement d'une cuisine d'environ 31 m² au Belvédère, entre la médiathèque et la salle de réunion, équipée d'un coin pour les préparations chaudes et un autre pour les préparations froides. Les équipements (plancha, vide déchets...) restent à déterminer selon les nécessités ; l'armoire réfrigérée de la cantine pourrait être récupérée. L'électricité est à refaire. L'estimatif sera prochainement remis.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2018

Autres

Le plan d'aménagement des sanitaires des écoles, comprenant 4 sanitaires filles, 2 garçons, 3 urinoirs et 1 PMR, devrait être présenté lors de la prochaine réunion. Un chauffage est prévu. Un coût estimatif des travaux est avancé, de l'ordre de 30 000 €. A affiner. Le remplacement des menuiseries de l'école étant estimé à 80 000 €, compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue, l'isolation des murs ne semble pas possible. Seul un ravalement avec reprises des parties abîmées pourrait éventuellement être envisagé.

Le devis de Métal Concept concernant la fabrication et la pose d'une main courante sur potelets en bordure de la rampe d'accès à l'église est accepté pour un montant de 1 104 € T.T.C.

Jérôme ROBILLARD soumet le devis de DECO CHALOSSE d'un montant de 5 450.80 € T.T.C. concernant la mise en accessibilité de divers bâtiments publics et ce conformément à l'agenda approuvé par Monsieur le Préfet. Sont ainsi concernés :

- La rampe d'accès PMR et l'escalier de la mairie } dalles podotactiles,
- L'escalier de la salle de musique } nez de marche (avec peinture)
- L'accès aux gradins du stade de rugby } (des premières et dernières)
- Les baies vitrées du stade de rugby : signalisation des vitrages (bandes de vigilance)
- L'entrée de l'église : mise en place de clous podotactiles

Reste en cours d'établissement le devis de la mise en accessibilité de la salle des associations depuis l'entrée de la cantine.

CONVENTION DE DISPONIBILITÉ DES POMPIERS AVEC LE SDIS

L'assemblée accepte la mise à disposition auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours, sur leur temps de service au sein de la collectivité, d'agents, pompiers volontaires. En contrepartie une décote de 2 222.85 € sera opérée sur la contribution annuelle 2018 de la commune au financement du budget du SDIS.

Monsieur le Maire précise qu'il a accepté auprès du SDIS une mise en disponibilité, pour formation professionnelle continue, de Philippe LAGUILHON-MAGENDIE du 26 février au 02 mars. En contrepartie la commune percevra ses vacances dans la limite de 35 h, durée hebdomadaire de travail de l'agent.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2018

CONVENTION GARDERIE DU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle la convention de mise à disposition des locaux de la garderie périscolaire et du personnel pour le centre de loisirs, passée avec le Centre Intercommunal d'Actions Sociales en 2013 et expirée au 31 décembre dernier. L'assemblée accepte de renouveler, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2018, cette mise à disposition auprès de la Communauté de Communes « Coteaux et Vallées des Luys » selon les conditions ci-dessous :

- Les locaux de la garderie : tous les jours, de 07 h 30 à 09 h 30, pendant les petites et grandes vacances (sauf samedis, dimanches et jours fériés)
- Un agent communal à raison de 2 h par jour (1,5 h pour le gardiennage des enfants, 0,5 h pour le ménage)

Le montant de la contribution financière, due annuellement par la Communauté de Communes « Coteaux et Vallées des Luys », est fixée ainsi qu'il suit :

- Un forfait annuel de 300 € pour la couverture des frais d'eau, d'électricité, fioul, bois, téléphone et produits d'entretien
- Le coût de l'agent communal mis à disposition, charges patronales et congés payés inclus

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION

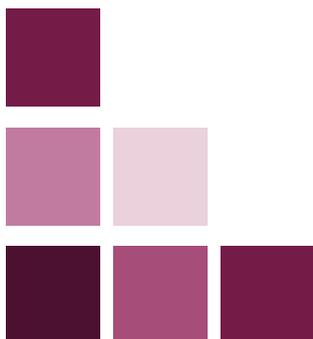
L'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion des Landes portant le montant annuel de la participation due par la commune en 2018 à 77.20 €, toutes charges comprises par agent, est accepté.

RÉGULARISATION CESSIONS DE PARCELLES NOLIBOS I

Monsieur le Maire rappelle la régularisation à effectuer, pour six propriétaires au lotissement Nolibos I, de l'emprise de leur terrain, les limites réelles de leur propriété ne correspondant pas au projet de composition du lotissement à l'époque de sa construction ni, par conséquent, au cadastre actuel. L'assemblée accepte de céder, moyennant l'euro symbolique comme convenu ultérieurement, les parcelles suivantes :

- Section G n° 723 à Mr et Mme Joël ROCHEBILIERE
- Section G n° 724 à Mr et Mme Bernard BOUVRY et Mme Sylvie BOUVRY
- Section G n° 725 à Mr Sylvain MIOTTI et Mme Catherine LUC
- Section G n°s 726 et 727 à Mme Christiane COULAUD
- Section G n° 728 à Mr et Mme Henri SOUQUE
- Section G n° 729 à Mme Catherine PREUILH

Les actes notariés seront signés en l'étude de Maître Nicolas ROBIN. S'agissant de régularisations les frais sont pris en charge par la commune.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2018

PLUi

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 25 janvier à la Communauté de Communes relative notamment au calendrier d'élaboration du PLUi, précisant l'arrêt du projet de zonage fin juin 2018, du règlement fin 2018 et le déroulement de l'enquête publique sur 2019 pour un aboutissement de la procédure et une opposabilité du document aux tiers au plus tard le 31/12/2019. Si tel n'était pas le cas à cette date, notre commune ne disposerait plus de document d'urbanisme en vigueur, le PLU étant alors caduc. Les anciennes granges agricoles présentant une certaine valeur architecturale ou patrimoniale, situées à plus de 100 m d'un siège d'exploitation, seront recensées en vue d'une demande de changement de destination auprès de la CDPNEF, le PLU actuel en comptant une vingtaine. Ces logements seront comptabilisés dans les 110 qui seraient à construire sur la commune sur une période de 10 ans. Les futures zones d'activités devront être communautaires, ce qui inquiète Mr le Maire. Car si la zone d'activités touristique de 14 ha à AMOU était acceptée aucune autre zone ne pourrait voir le jour sur les autres communes. Il termine en précisant que la commune de POMAREZ se gardera la possibilité de surseoir à une demande d'autorisation d'urbanisme dans la mesure où la décision de refus ne pourrait être opposée sur la base des dispositions en vigueur et que la construction serait de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution d'une opération ou d'un document d'urbanisme en cours d'élaboration. La mention de sursis à statuer sera inscrite sur les certificats d'urbanisme.

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

L'assemblée accepte de commémorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 2018 et d'associer à cet événement la FNACA et le Souvenir Français. Une exposition est notamment envisagée à cette occasion.

INAUGURATION DE LA CHAUFFERIE DU HALL ET DES ECOLES

La date du 28 avril à 11 h au hall des sports est retenue.

CHAUFFERIE BOIS DE POMAREZ

CHAUFFERIE
Puissance de la chaudière bois : 100 kW
Mise en service : novembre 2017
Taux de couverture énergétique par le bois : 90 %
Usage de la chaleur : chauffage uniquement
Bâtiments chauffés : écoles et hall des sports
Surface totale chauffée : 1750 m²
Energie d'appoint : fioul

INVESTISSEMENT
Investissement total : 262 326 € HT
Subventions : 172 141 € soit 65 %
Investissement subventions déduites : 80 105 € HT
Economies estimées : entre 35 % et 45 %

APPROVISIONNEMENT
Combustible : plaquettes forestières
Consommation annuelle : 40 tonnes
Autonomie par grand froid : 22 jours
Nombre de livraisons par an : 3 à 5
Volume brut du silo : 64 m³

ACTEURS DU PROJET
Maître d'œuvre : commune de Pomarez
Accompagnement : SYDEC
Bureau d'études : Cap Terre (Groupe BETOM)
Installateur : Poumirou Pau
Fabricant de la chaudière : Hargassner

IMPACT ENVIRONNEMENTAL
34 tonnes de CO₂ évitées par an, soit l'équivalent de 243 000 km parcourus par une voiture.

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :
Logo of the Commune of Pomarez
Logo of Nouvelle-Aquitaine
Logo of SYDEC

CE PAN NEAU EST RÉALISÉ ET OFFERT À LA COMMUNE PAR LE: **SYDEC**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2018

QUESTIONS DIVERSES

Jeannot SAINT-JEAN et Joseph DUGENE cessent leurs fonctions de porte-drapeaux. En reconnaissance de leur dévouement pendant plusieurs années, la médaille de la Ville leur sera décernée. Mr le Maire précise que leurs remplaçants seront désignés suivant le protocole.

Les bilans financiers de l'harmonie, de l'école de musique, du 3ème âge et de la FNACA sont communiqués.

Christian LASSERRE rend compte de la réunion avec les services techniques, le matin-même. Travaux réalisés : portail et peinture du mur d'enceinte du service technique, nettoyage de l'enclos, fabrication de poubelles. Il leur est demandé la réalisation de la chape dans les deux bâtiments photovoltaïques. Les agents ont fait remonter quelques besoins : le remplacement d'un fourgon (consommation excessive) et d'un tracteur tondeuse, l'achat d'une cuve avec pompe pour le débouchage des ponts. Les élus ont assisté à une démonstration du fonctionnement de la balayeuse.

Evelyne DASSE est titularisée au 01/02/2018. David SINTAS est stagiaire sur un poste d'adjoint technique au 12/02/2018.

Le lot de bois façonné (188.60 m3), issu de la coupe de la parcelle 14, est vendu à la société LAPASSADE pour 28 700 €. Selon Mr LAGREDE, de l'ONF, le petit bois de l'éclaircie de cette parcelle pourrait servir à alimenter notre chaufferie bois. Mr le Maire fait part qu'Hervé GUICHEMERRE serait intéressé pour l'acheter sans toutefois en préciser le prix qu'il en donnerait.

Le Sydec prévoit la sécurisation du poste de Lembeye par l'enfouissement du réseau basse tension pour un coût estimatif de 130 607 €, intégralement pris en charge par le SYDEC et le FACE.

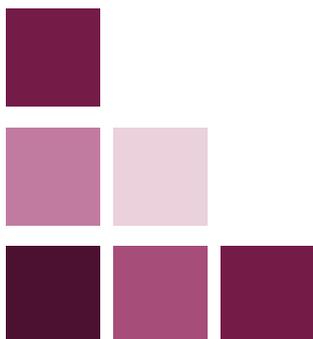
L'assemblée accepte la proposition du SYDEC pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public du carrefour de la Rue à l'abri bus du château d'eau. Le coût des travaux est estimé à 10 635 € et la participation de la commune à 3 499 €, financée sur les fonds propres de la collectivité.

L'assemblée donne son accord à la demande d'Isabelle LAGUILHON-MAGENDIE pour la démolition d'une cloison dans les pièces qu'elle occupe au-dessus de l'école dans le cadre de ses activités de peinture au sein du FAPI.

Des participations de la commune sont sollicitées par la section tennis de table pour l'achat de deux tables de ping-pong et l'Harmonie pour l'achat d'une toile ignifugée aux fins de rénover le décor du concert de Pâques. Les décisions seront prises lors de l'élaboration du budget.

Les manifestations suivantes sont communiquées :

- 11/02 et 17/02 : théâtre
- 18/02 : marché des créateurs
- 11/02 et 25/02 : lotos du basket
- 06, 09 et 10/03 : loto à Biron pour le comité de jumelage
- 04 mars : novillada
- 17/02 à 18 h : assemblée générale du comité des fêtes



NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES



HARMONIE DE POMAREZ

Du concert donné, on retiendra la joie, conforme à la personnalité de Véronique Guilhorre. Elle a su rassembler plus de 80 choristes de différentes associations, soutenus par les voix des élus. Le nombreux public a repris Coldplay ou la bande originale de « Mulan », avec Bastien à la trompette, interprétés par l'orchestre de l'école de musique dirigé par Jérémy Lacaze. Les tableaux ont mêlé les jeunes pousses accompagnées de Francis Lacaze, les classes de formation musicale et l'harmonie.

Un CD et un concert en juin sont prévus

ASSOCIATION POMAREZ ARENES ET TRADITIONS

Nouveau défi pour 2018, l'association organise une nouvelle exposition dédiée aux REINES de l'ARENE. Il s'agit là de présenter l'histoire des vaches landaises, et leurs heures de gloire du Second Empire à nos jours. Qu'est ce qu'une vache de course landaise, quelles sont ses origines, sa vie de coursière, les "cornes d'or" et leurs triomphes. Par des photos commentées, des trophées, des outils et accessoires et des textes anciens et actuels, cette exposition permettra aux amoureux de notre tradition de mieux comprendre les fondements de leur passion pour les belles "cornues". L'exposition prendra place dans la grange du « Baron » de Guy Bautiaa qui l'a gracieusement prêtée à l'association. Décorée et rénovée pour l'occasion par les bénévoles. Le 1^{er} juillet prochain l'exposition sera inaugurée. Vous pourrez venir la découvrir gratuitement jusqu'au 30 août. Elle est ouverte à tous. Les "ambassadeurs" agréés localement pour la visite des arènes: Francis Darmaillac, Michel Lahet, Jean Pemartin et J Claude Séverin se feront un plaisir de vous accompagner dans la visite.



« LOUS BAROUNETS de la MECQUE »

Ce 17 Mars 2018, le club des retraités de Pomarez, "lous barounets de la Mecque", affilié à Génération Mouvement, célébrait sa fête traditionnelle annuelle à date anniversaire de sa création. Au programme, la messe en l'église de Pomarez suivi du repas traditionnel, assuré cette année à "La Forgerie" de Bastennes. L'abbé Christophe Ouattara a rappelé, lors de son homélie, aux aînés, qu'ils étaient une lumière, une force tranquille, les gardiens des valeurs de référence pour les jeunes générations, auxquels on pouvait toujours se rattacher pour garder espoir, rebondir et vaincre l'adversité dans les coups durs. Revigorés par ces paroles, l'assemblée s'est retrouvée à Bastennes pour partager le repas, les conversations et le champagne, jusqu'à une heure avancée de l'après-midi. Dans la même semaine, le club accueillait l'Assemblée Générale de Génération Mouvement Landes, soit environ 450 personnes mais la neige du jour a ramené ce nombre à 100. Cette opération a mobilisé la Mairie et les équipes municipales: un grand merci pour la diligence de leur action et l'excellent accueil. JF LAFARGUE



NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES



GYM POMAREZIENNE

Cette saison a été marquée par la création d'un 5ème cours hebdomadaire dès la rentrée de septembre 2017 puis d'un 6ème cours en mars 2018 pour répondre au nombre croissant d'adhérents ; l'autre fait marquant est l'augmentation du nombre d'hommes, 13 à ce jour. En dehors des cours nous avons effectué une sortie à Hossegor avec marche autour du lac, une sortie raquettes au col du Pourtalet, un voyage à Valence pour assister aux « fallas » et deux repas de club. Comme chaque année nous avons offert un cours de gym au Téléthon.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents d'Elèves tient à remercier tous les commerçants, artisans et particuliers qui ont participé à la décoration du village lors des dernières fêtes de fin d'année. La pose des Pins a été un beau moment de convivialité entre parents mais aussi pour les enfants. Le mauvais temps des jours suivants n'a pas épargné les décorations et nous en sommes désolés. Les dons reçus lors de cette activité vont permettre de financer une partie du projet d'école de cette année : le cinéma. Les élèves vont avoir la chance d'en découvrir les différents techniques afin de monter eux même leur propre film que nous vous invitons à venir découvrir lors de la fête de l'école le samedi 23 Juin. En attendant, l'association prépare ses prochaines manifestations du weekend de Pentecôte: la buvette restauration de la course des Pitchouns du vendredi 18 mai, le vide grenier du dimanche 20 mai dont les inscriptions sont déjà ouvertes au 07.80.34.53.60. Les Parents d'Elèves ont également participé au carnaval de l'école le vendredi 9 février. Après le défilé des enfants dans les rues de Pomarez et la bataille de confettis dans la cour de l'école, l'association leur a offert un goûter et une boum pour clôturer cette courte période scolaire. A bientôt !



COMITE DE JUMELAGE

Une première édition réussie pour le marché des créateurs de Pomarez. Pour la toute première organisation de son marché des créateurs, le comité de jumelage de Pomarez peut être satisfait de sa journée. Malgré le temps froid et pluvieux, Il y avait du monde, dimanche, au hall des sports devant les stands des créateurs locaux.

Poterie, couture, objets décoratifs, travail sur le cuir, le bois, le métal, mosaïque, vannerie, entomologie... La variété des trente-six exposants a permis aux visiteurs d'y trouver leur bonheur.

La satisfaction et les conseils précieux et indulgents des artisans au moment du démontage des stands ont rassuré les organisateurs. Une seconde édition est ainsi envisageable, avec les améliorations nécessaires, constatées par chacun. Cette réussite permet ainsi au comité de jumelage d'envisager sereinement le prochain accueil de leurs amis de St Gildas des Bois, le but étant bien de renforcer cet échange. Date est prise pour l'année prochaine !

LE CLUB DE TENNIS

Le club de tennis de Pomarez organise comme chaque année son tournoi estival qui se déroulera du 30 Juin au 15 Juillet, pour les licenciés uniquement, les inscriptions pour y participer peuvent se faire soit par mail à l'adresse suivante : buosi.daniel@hotmail.fr ou à ce numéro de téléphone le 06 30 80 91 85 .

Toutes les catégories sont représentés Simple messieurs, Simple Dames, plus 35 et 45 ans hommes et femmes plus de 55 ans hommes et les catégories jeunes filles et garçons sont aussi disponibles.



NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

COMITE DES FETES

Depuis le début de l'année, le comité des fêtes a organisé diverses manifestations. D'abord pour les plus petits avec la chasse aux oeufs et la mayade. Pour les fêtes de Pentecôte, en plus du vide grenier de l'APE, le comité des fêtes a voulu organiser une soirée familiale avec dans un premier temps un apéritif animé par l'harmonie puis un concert du groupe Sangria Gratuite. Pour clôturer la soirée musicale, une soirée DJ se déroulera pour la première fois dans nos belles arènes. Pour les prochaines fêtes patronales, les bénévoles, avec la nouvelle présidente Nathalie Lipert se sont évertués à concocter un programme aussi alléchant. Les festayres, les sportifs ou les gourmands y trouveront forcément leur compte. Nous vous attendons donc nombreux et espérons que l'affluence sera à la hauteur du travail fourni par les bénévoles pour faire vivre le village.



ESPOIR CHALOSSE

Le sportif tient la route.

Les deux équipes fanions ont montré la voie et réalisé une belle saison. En championnat Nationale 3, le groupe de Valérie Dubois venu de la Pré-nationale a réalisé un départ canon et surpris nombre d'équipes. La hargne, la volonté défensive, la solidarité du groupe a prévalu. Il a fallu se battre jusqu'au bout mais le résultat est là avec comme cerise sur le gâteau une demi-finale de coupe des Landes perdu contre le Stade Montois et une demi-finale coupe du Sud Ouest à jouer. Les garçons ont confirmé la réussite de la première saison en Pré-national ; avec un groupe quasi identique et malgré un démarrage balbutiant ils ont retrouvé leur basket et leur talent dans une poule plus relevée et aux difficultés de maintien très difficile au départ. Ils réalisent une deuxième phase quasi euphorique. En coupes les parcours se sont arrêtés les 2 fois face à l'ASCH, pas de chance ! En régionale 3, les garçons 2 réalisent une bonne saison malgré un départ perturbé. Par la suite en retrouvant son rôle de réservoir de l'équipe 1, cette équipe de jeunes assure son maintien. En départemental, les filles 2 assurent une saison en tête de poule barré seulement par une équipe invaincue. Les garçons 3, bien calés dans ce championnat ont joué pour le plaisir avec des effectifs parfois fort renouvelés. L'équipe 4 se retrouve le dimanche après-midi pour jouer, avec un effectif parfois réduit mélange de jeunes et moins jeunes mais qui aime courir après la balle orange. Au niveau des jeunes et dans le cadre de l'école Avenir Basket Chalosse, ce n'est pas moins de 16 équipes de jeunes qui sont gérées encadrées par 2 éducateurs.



USP RUGBY

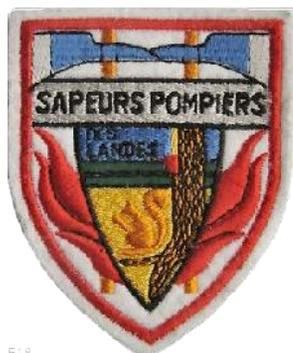
Belle 1ère réussite de la soirée organisée par l'école de rugby de Pomarez en collaboration avec l'Association Rugby Pomarez Montfort récemment créée. Les bénéfices permettant au financement du voyage de fin de saison. Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette soirée qui ne demande qu'à être rééditée.

Coup de projecteur sur le : Rugby Coteau de Chalosse Féminin :

La présence des trois réserves des clubs « élites » aux effectifs fluctuant d'un match à l'autre a rendu le championnat compliqué pour les seniors filles. Si la victoire n'est pas au rendez-vous, les joueuses ont offert à leurs supporters de beaux moments, en particulier un match à domicile face à la réserve de Bayonne bien renforcée par plusieurs éléments de leur équipe une. Elles participent également à des tournois à VII tout au long de la saison avec bonheur. Le rugby féminin du COTEAU DE CHALOSSE a de belles aventures à vivre. Pour les cadettes, l'effectif étant trop juste pour disputer le championnat à XV, l'équipe évolue donc dans le championnat à VII. Le championnat se déroule sous forme de plateaux une fois par mois, les 4 premiers de la poule sont qualifiés pour la suite du championnat. Malheureusement, elles s'arrêteront aux portes de la qualification.



NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES



Recrutement au centre de secours de POMAREZ



SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE... POURQUOI PAS VOUS ??

En France, quelque 193.700 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

Principales conditions d'engagement

L'engagement citoyen en qualité de sapeur-pompier volontaire est une activité reposant sur le volontariat et le bénévolat, exercée dans des conditions qui lui sont propres.

Les SPV participent à toutes les missions de sécurité civile dévolues aux compagnies de sapeurs-pompiers : prévention, formation et opérations de secours pour la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement.

Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Cependant, il est régi par quelques conditions, précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :

Avoir entre 18 et 55 ans

Résider légalement en France et habiter à moins de 8 min d'un centre de secours

Être en situation régulière au regard des obligations du service national

Jouir de ses droits civiques

Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions

Avoir un minimum de conditions physique et aptitude médicale requise

N'hésitez pas à vous renseigner pour plus d'information.

Contactez-nous : 06.71.87.28.04

Sebastien.larrere@sdis40.fr

**Pour information nous faisons des portes ouvertes
le 14 juillet de 10h à 17h au centre de secours.**





POMAREZ

Fêtes de Pentecôte

VENDREDI 18 MAI 2018

■ 20 H 30 ARÈNES COUVERTES Robert BAUTIAA

COURSE LANDAISE DES PITCHOUNS

A PARTIR DE 18H30, RESTAURATION RAPIDE ET BUVETTE
organisées par l'APE sous le chapiteau

ENTRÉE
GRATUITE

SAMEDI 19 MAI 2018

ARÈNES COUVERTES Robert BAUTIAA - SOIRÉE DE PENTECÔTE

■ 19 H APERO/TAPAS animé par
l'Harmonie de Pomarez

■ 21 H 30 **CONCERT DU GROUPE
SANGRIA GRATUITE**
SUIVI D'UNE Soirée DJ

Entrée pour toute la soirée (apéro et tapas non compris)

8€ EN LIGNE / facebook du cdf ou sur www.landes-chalosse.com
ou billetterie au guichet de l'office du tourisme à Amou / 05 58 89 02 25
10€ AU GUICHET LE SAMEDI SOIR
GRATUIT POUR LES MOINS DE 12 ANS

DIMANCHE 20 MAI 2018

■ 09 H/18 H **VIDE-GRENIER DE L'APE**

RÉSERVATION EXPOSANT 07 80 34 53 60

Sous le chapiteau, casse-croûte du matin à partir de 8h

Buvette et restauration LE MIDI

MENU : ARAIGNÉE DE PORC à 10€ - (Enfant 5€)

LUNDI 21 MAI 2018

■ 16 H 30 ARÈNES COUVERTES Robert BAUTIAA, Comptant pour le Challenge Landes-Béarn

**GRANDE COURSE LANDAISE
GANADERIA ARMAGNACAISE
CUADRILLA DUTHEN**

Animation : Harmonie Pomarézienne - Lou Débisaire : Adrien DESCAZAUX

Sonorisation : W.S.A.

**A l'issue de la course, le VERRE DE L'AMITIÉ sera offert par
l'Union des Clubs Taurins Paul RICARD**

Le comité ne répond ni des accidents, ni des vols - Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas

Vu, le Maire : Claude LASSERRE - Vu, la Présidente : Nathalie LIPERT



CLUBS TAURINS
PAUL RICARD
www.uctpr.com

ENTRÉE 13 €
CLUBS TAURINS 12 €
GRATUIT
jusqu'à 18 ANS

DATES A RETENIR



- Le 18 mai : La course des pitchouns
- Le 19 mai : Concert Sangria Gratuite
 - Le 20 mai : Vide grenier APE
 - Le 21 mai : Course landaise
- Les 25,26 et 27 mai : Coupe Sud Ouest du basket
 - Le 9 juin : All Star Game du basket
 - Le 16 juin : Côte à l'os du basket
 - Le 23 juin : Fête des écoles
 - Le 30 juin : Concert de l'Harmonie
- Du 30 juin au 15 juillet : Tournoi de tennis
- Le 14 juillet : Vide grenier et moules frites du Basket
 - Le 14 juillet : Portes ouvertes des pompiers
- Du 1^{er} juillet au 30 août : exposition dédiée aux « Reines de l'arène » organisée par l'APAT et la Médiathèque (Histoire et gloire des vaches landaises)

